

**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le 2 octobre 2023 à 19 h 30, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

**1573, ALLÉE DES PLÉIADES**

Demande déposée le 12 juin 2023 par Gestion Maddovic inc. concernant le lot 6 285 357 et la partie commune des lots 6 285 363, 6 285 362, 6 285 361 et 6 285 356 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, situés au 1573, Allée des Pléiades.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre que la fosse septique et le système Ecoflo soient dans la bande boisée de 10 mètres longeant la limite latérale de lot alors que le Règlement de zonage 2368-2010 prévoit le maintien d'une bande boisée latérale de 10 mètres devant rester à l'état naturel dans le cadre d'un projet d'ensemble.

Donné à Magog, le 13 septembre 2023.

M<sup>e</sup> Marie-Pierre Gauthier,  
Greffière

---